



**CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES**  
**PHASE DÉPARTEMENTALE OISE SAISON 2022-2023**  
**SUPPORT DU CHAMPIONNAT JEUNES DE L'OISE**



**PRÉAMBULE**

Les Championnats de France jeunes sont ouverts aux licenciés français ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France au moment des qualifications départementales (*Réf: J01*)

**ORGANISATION GÉNÉRALE**

**1- Les tournois de qualifications auront lieu le samedi 12 et le dimanche 13 novembre 2022 à CREPY-EN-VALOIS (60). La licence B est le minimum obligatoire. Les qualifiés qui participeront à la phase ZID\* de la ligue devront être en possession d'une licence A.**

La clôture des inscriptions auprès de l'arbitre principal est fixée au jeudi 10 novembre à 20h00.

Exception : Les championnats de France U18 et U20 garçons et filles (cadets & cadettes, juniors et juniores) sont ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie U18 ou U20. Pour ces catégories, les phases départementale et de ZID de Ligue ne sont pas obligatoires, ils pourront concourir dans un même tournoi selon le nombre de participants.

Les jeunes devront s'identifier à la table d'arbitrage avant le début de leur première ronde selon les horaires définis ci-dessous ou téléphoner à l'arbitre au n° 06 11 19 27 76 sous peine de ne pas jouer les qualificatifs, ceci afin de ne pas modifier les conditions de rencontres du point 2 ci-après (*exception pour les tournois au système Suisse*).

Tous les tournois se joueront en mixte.

**2- Les conditions suivantes seront appliquées pour chaque catégorie d'âges :**

-2 joueurs, deux matchs aller retour décideront de la qualification

-de 3 à 4 joueurs, un tournoi double ronde décidera de la qualification

-de 5 à 6 joueurs, un « toutes rondes » décidera de la qualification.

-au moins 7 joueurs, 6 rondes au système suisse décideront de la qualification.

Cas particulier : si un joueur se retrouve seul dans sa catégorie d'âges (quel que soit son sexe), il est proclamé champion départemental et qualifié pour le championnat de ZID de ligue. Mais il devra obligatoirement jouer.

**Les joueurs de chaque catégorie d'âges seront qualifiés pour la phase ZID de ligue selon les conditions dictées par la Ligue des Hauts-de-France (qui seront affichées le jour du tournoi)**

Selon l'annexe A (page 77 du livre de l'arbitre) sur les Échecs Rapides l'Article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

**Cadences (si l'effectif de chaque catégorie le permet) et horaires :**

**U8 à U10 (Petits-poussins à Poussins) : 6 x 15' + 5 sec/coup**

**Dimanche pointage de 10h à 10h15**

**R1=10h25    R2=11h40    R3=14h00    R4=15h00    R5=16h00    R6=17h00**

**U12 à U20 (Pupilles à Juniors) : 6 rondes de 25 mn + 10 sec/coup**

**Samedi Pointage de 14h à 14h45**

**Samedi R1 = 15h    R2 = 16h30**

**Dimanche R3 = 11h00    R4 = 14h00    R5 = 15h20    R6 = 16h40**

Remise des récompenses vers 18h00

**3- Classement :** Le classement est établi d'abord au nombre de points. Pour l'attribution du titre de champion(ne) départemental(e), si plusieurs joueurs sont ex-aequo à la première place, les départages suivants seront utilisés:

- en cas de match aller retour: nouveau match en blitz en aller-retour (5 minutes).
- en cas de double ronde: nombre de victoires, Sonneborn-Berger, koya
- en cas de toutes rondes : nombre de victoires, Sonneborn-Berger, koya
- en cas de système suisse: 1) le buchholz tronqué, 2) le buchholz, 3) la performance.

Si ces départages se révèlent insuffisants, l'arbitre utilisera les départages prévus par l'article 3.4 du règlement du Championnat de France des Jeunes, selon le nombre de joueurs à départager. La cadence des parties sera réduite à 5 minutes KO par joueur.

**4- Particularité sur le coup illégal (R03-Art 2.2.2) :**

En cas de coup illégal achevé dûment constaté par l'arbitre, la partie sera perdue pour toutes les catégories dès le 2ème coup illégal achevé.

Rappel : Les tournois rapides sont tous homologués FIDE.

**5- Forfait :** Le retard autorisé par l'arbitre principal devant l'échiquier est fixé à 30 minutes pour les catégories U12 et supérieures et 10 minutes pour les catégories U8 et U10.

**6- Réclamation :** Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre responsable de la compétition, par écrit et signée avant la proclamation des résultats.

**7- Commission d'Appel :** Une Commission d'Appel est constituée au tout début du Championnat départemental. Elle est composée si possible de :

- Un représentant du corps arbitral départemental.
- La directrice du tournoi, ou son adjointe.
- L'organisateur, ou son représentant.
- Un parent non concerné par son club ou la catégorie d'âge concernant le requérant.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant ou concernant, au premier chef, un joueur qu'il encadre.

**8- Récompenses :** Les champions départementaux seront récompensés par le Comité départemental.

**9- Arbitrage :** Le championnat départemental sera arbitré par un AFO1 minimum proposé par l'organisateur et approuvé par le comité départemental.

- Arbitre principal : M. Luc Fancelli - Arbitre International
- Arbitres adjoints : Mme Sophie Fancelli AFO2 - M. Manuel Mabire AFO2 - (*éventuellement d'autres arbitres ou stagiaires sur place*)

**10 - Homologations :**

Les tournois seront homologués pour compter pour le Elo Rapide FIDE et compteront donc pour le Elo Rapide FIDE & National.

L'arbitre principal :

\* ZID : zone inter-départementale correspondant aux contours de l'ancienne région Picardie ou Nord-Pas-de-Calais